

CONVENTION NATIONALE DE PARTENARIAT OPCO ATLAS ET UNML 2025-2027

ENTRE :

L'Union Nationale des Missions Locales (UNML), association loi 1901, sous le numéro SIRET 43406657700041 dont le siège social se situe 54 rue de Paradis, 75010 Paris,

Représentée par Thierry Marty, Vice - Président de l'UNML, dûment habilité,

Ci-après dénommé « UNML »

D'UNE PART,

ET,

L'OPCO ATLAS, Opérateur de compétences organisé sous forme d'association, sous le numéro SIRET 851 296 632 00074, dont le siège social se situe 25 quai Panhard et Levassor, 75013 Paris,

Représenté par Marie BUARD, Présidente de l'OPCO ATLAS, dûment habilitée à l'effet des présentes

Ci-après désigné « OPCO ATLAS »,

D'AUTRE PART,

L'UNML et l'OPCO ATLAS seront ci-après dénommés individuellement la « Partie » et collectivement les « Parties ».

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

L'UNML, Association régie par la loi du 1er juillet 1901, créée en 2003, l'UNML assure à la fois la représentation des Missions Locales (ML) auprès des acteurs publics, économiques et sociaux au plan national et la fonction de syndicat d'employeurs de la branche professionnelle qui regroupe environ 15 000 salariés.

Présentes sur l'ensemble du territoire national, les 440 Missions Locales accueillent et accompagnent plus de 1,3 millions de jeunes par an. Elles font partie du Service Public de l'emploi (SPE) et sont également reconnues comme opérateurs du conseil en évolution professionnelle (CEP).

Au titre de la mise en œuvre du droit à l'accompagnement précité, les ML assurent des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement à l'insertion professionnelle.

L'offre de service des ML vise donc notamment à répondre aux besoins des jeunes sur les thématiques de l'accès à l'emploi, à la formation, à la santé, au logement, aux droits, à la culture, à la pratique du sport et aux loisirs.

Elles favorisent l'engagement du jeune pour le soutenir dans la mise en œuvre de son projet de vie.

Cette mission d'accompagnement s'organise dans le cadre du Parcours d'Accompagnement contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA), et depuis le 1er mars 2022, dans le cadre du Contrat d'Engagement Jeune (CEJ).

L'ensemble des ML assure la mission d'accueil et d'accompagnement social et professionnel des jeunes selon trois grands principes d'action :

- Garantir l'accès à leurs services à tous les jeunes qui le souhaitent dans les 6 800 lieux d'accueil nationaux ;
- Favoriser la co-construction de leur parcours d'insertion, en partant des projets et des attentes des jeunes, dans une posture professionnelle du « tenir conseil » ;
- Assurer la sécurisation des parcours des jeunes en mobilisant les ressources et dispositifs existants, par la fonction « d'assembler » des acteurs de leur territoire d'intervention.

Les Associations Régionales des Missions Locales (ARML) :

Au travers de leurs programmes régionaux d'appui aux ML, les ARML, comptent parmi leurs fonctions celle d'organiser les partenariats en vue de renforcer l'action des ML et de favoriser l'accès des jeunes à l'autonomie et à l'emploi.

Le réseau des Missions Locales, acteur majeur du Réseau pour l'emploi :

En 2023, la loi pour le plein emploi donne naissance au « Réseau pour l'emploi », un cadre inédit de coopération entre les acteurs de l'emploi et de l'insertion : l'Etat, les collectivités territoriales, France Travail, le réseau des Missions Locales, CHEOPS (le réseau des Cap emploi) et tous les partenaires de l'insertion, de l'emploi et de la formation. Cette loi conforte le rôle des Missions Locales en matière d'accueil, d'information, d'accès aux droits, d'orientation et d'accompagnement des jeunes vers la formation et l'emploi.

La loi pour le plein emploi a confié aux Missions Locales un rôle stratégique d'appui et de coordination au sein du comité national et des comités territoriaux pour l'emploi sur tout sujet relatif aux publics jeunes. Ces prérogatives conférées au réseau des Missions Locales assurent une coopération renforcée de tous les acteurs nationaux et territoriaux au service de l'accompagnement et de l'insertion des jeunes.

Le réseau des Missions Locales contribue à l'élaboration des orientations stratégiques et anime les travaux des comités concernant les jeunes. Il participe également aux travaux préparatoires aux futurs outils communs du Réseau pour l'emploi, notamment le chantier relatif à l'interopérabilité des systèmes d'information.

L'OPCO ATLAS, agréé par l'État pour gérer les fonds de la formation professionnelle des entreprises des secteurs des services financiers et du conseil, déploie une offre de services de proximité en direction de ses plus de 196 000 entreprises adhérentes regroupant 2 millions de salariés.

L'OPCO ATLAS accompagne 14 branches professionnelles sur les secteurs d'activité suivants :

Assurance

- Agents généraux d'assurance
- Courtage d'assurances et de réassurances
- Sociétés d'assurances
- Sociétés d'assistance

Banques et Finance

- Banque
- Banque populaire
- Caisse d'épargne
- Crédit mutuel
- Marchés financiers
- Sociétés financières

Conseil

- Bureaux d'études techniques, des cabinets d'ingénieurs-conseils et des sociétés de conseils
- Géomètres Experts
- Economistes de la construction

Expertise comptable et commissariat aux comptes

- Experts-comptables et commissariats aux comptes

Les branches de l'OPCO ATLAS partagent plusieurs contraintes et enjeux :

- Evoluer dans un environnement en perpétuelle transformation, profondément impacté par le numérique et les nouveaux modes de travail.
- Faire face à une importante demande en ressources humaines pour assurer le renouvellement des effectifs et répondre aux besoins en matière de compétences et d'expertises.
- Obéir aux mêmes logiques de fonctionnement : structurelles, opérationnelles et commerciales.
- Répondre aux obligations réglementaires impactant les activités et les métiers.

L'ensemble de ses secteurs connaît un dynamisme sans équivalent avec une croissance de l'emploi deux fois supérieure à celle du tertiaire dans les services marchands en général.

Cette croissance de l'emploi est le révélateur du besoin en expertise et en compétences des secteurs de l'OPCO ATLAS, non seulement pour assimiler les transitions numérique et écologiques au sein de leurs activités, mais également pour porter la responsabilité d'accélérer ces transitions pour l'ensemble de l'économie française :

- Développer les activités de pointe grâce au secteur Numérique (IA, Big data, Cloud, IoT, cybersécurité...).
- Concevoir les infrastructures limitant l'impact sur le climat grâce au secteur de l'Ingénierie (Energies renouvelables, bâtiments durables, préservation de la biodiversité...).
- Accompagner les entreprises dans leurs transitions grâce au secteur Conseil et études.
- Développer l'Investissement Socialement Responsable (ISR) pour accélérer les transitions grâce au secteur Banque et finance.
- Prévenir et sécuriser les risques nouveaux (cyber, événements climatiques...) grâce au secteur Assurance.
- Valoriser l'audit extra-financier et la performance RSE des organisations grâce au secteur de l'Expertise comptable.
- Repenser les manifestations à travers le numérique et les enjeux éco-responsables grâce au secteur de l'Événement.

L'objectif de l'OPCO ATLAS est d'anticiper et accompagner les politiques d'emploi et de formation dans son champ professionnel, et d'apporter un appui aux branches professionnelles.

La Loi Climat et résilience signée le 22 août 2021 est venue préciser une des missions de l'OPCO afin de renforcer la prise en compte des transformations écologiques dans les politiques de gestion des emplois et compétences. Cette mission prévoit que les Opco doivent informer les entreprises sur les enjeux liés au développement durable et les accompagner dans leurs projets d'adaptation à la transition écologique, notamment par l'analyse et la définition de leurs besoins en compétences.

L'OPCO ATLAS a ainsi intégré cette mission dans sa raison d'être, définie et validée par sa gouvernance paritaire : « Anticiper l'impact des mutations technologiques, environnementales et sociétales du 21ème siècle afin d'accompagner l'évolution des compétences des salariés, la transformation des métiers et de favoriser l'inclusion dans les secteurs financiers et du conseil pour contribuer à l'innovation et à la compétitivité des entreprises et des territoires. »

Par ailleurs l'OPCO ATLAS a d'ores et déjà engagé un travail de :

- Structuration interne autour des enjeux de transition écologique (réseau d'ambassadeurs, sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs...);
- Développement de son offre de services à destination des entreprises (autodiagnostic Transition écologique, accompagnement à la mise en place d'une démarche RSE, modules de sensibilisation, modules de formation dans le cadre du CampusAtlas, financements dédiés à la formation sur l'axe Transition Ecologique...).

Fort de ses 11 délégations régionales, son ancrage territorial, valeur forte des principes de son organisation, est un gage de réactivité au plus près des entreprises et des salariés des branches professionnelles qui lui sont rattachées.

Ainsi, son organisation lui permet :

- D'accompagner et conseiller les entreprises dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs projets de formation et plus largement dans la gestion de leurs compétences.

- De mobiliser des cofinancements externes pour optimiser les investissements formation des entreprises.
- D'anticiper les évolutions des métiers et renforcer le développement des compétences des salariées et demandeurs d'emploi.
- De promouvoir les métiers et l'alternance afin de garantir un gisement de talents pour répondre aux besoins des entreprises.
- De favoriser l'inclusion dans les secteurs financiers et du conseil pour contribuer à l'innovation et à la compétitivité des entreprises et des territoires.

Partageant l'objectif commun de contribuer à l'insertion durable des jeunes de 16 à 25 ans accompagnés par les Missions Locales et de répondre aux besoins en recrutement des entreprises des branches représentées par l'OPCO ATLAS, les Parties décident d'unir leurs actions au sein de la présente convention.

CECI ETANT RAPPELE, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1. OBJET

La présente convention nationale a pour objet de :

- Définir les enjeux, les axes et les actions du partenariat entre l'UNML et l'OPCO ATLAS au niveau national ;
- Préciser un cadre d'engagement afin de développer et renforcer les collaborations territoriales entre les ARML et les délégations régionales de l'OPCO ATLAS, étant entendu que les partenaires s'engagent à mobiliser leurs réseaux respectifs afin de faciliter les échanges, la mise en œuvre et la déclinaison régionale de la présente convention.

ARTICLE 2. ENJEUX

L'UNML et l'OPCO ATLAS entendent coordonner leurs actions pour contribuer conjointement à :

- L'orientation des jeunes vers les formations et les métiers des branches professionnelles représentées par l'OPCO ATLAS.
- L'accès aux opportunités d'emploi durable des jeunes en réponse aux besoins en recrutement des entreprises représentées par l'OPCO ATLAS.

Les actions auront vocation à :

- Favoriser l'interconnaissance des 2 réseaux.
- Promouvoir les métiers des branches représentées par l'OPCO ATLAS.
- Mutualiser les actions en priorité en faveur des jeunes de 16 à 25 ans : ni en étude ni en formation, résidents des territoires prioritaires, en situation de handicap, réfugiés, etc.
- Promouvoir toutes initiatives visant à corriger les stéréotypes et les biais dans les représentations sociales sur les métiers qu'elles soient liées au niveau de diplôme, à l'égalité femme-homme, à l'origine sociale, aux situations de handicap, etc.
- Faciliter la relation de proximité entre les jeunes et les entreprises dans les territoires.
- Renforcer les synergies entre partenaires et les initiatives multi-partenariales dans les territoires pour en optimiser l'efficacité.

ARTICLE 3. AXES DE COOPERATION

Les actions conduites dans le cadre du partenariat entre l'UNML et l'OPCO ATLAS au niveau national d'une part, et entre chaque ARML et l'OPCO ATLAS au niveau régional d'autre part, servent les finalités correspondant aux axes de coopération ci-après décrits.

Axe 1 - PROMOTION DES METIERS, DES FORMATIONS ET DES OPPORTUNITES D'EMPLOI

Finalités

- Promouvoir les **métiers, les formations, les parcours professionnels et les opportunités d'emploi** dans les territoires auprès des jeunes et en lien avec les entreprises relevant du champ de l'OPCO ATLAS.
- Développer des actions communes de **découverte des métiers et des formations** notamment en alternance, afin de permettre aux jeunes d'élaborer leur **projet d'orientation professionnelle**, et de soutenir les entreprises dans **la valorisation de leurs métiers** et l'anticipation de futurs recrutements.
- Faciliter la **mise en relation entre les jeunes et les entreprises** pour répondre aux besoins en emplois et en compétences **dans les territoires**, en lien avec les dispositifs emploi-formation proposés par l'OPCO ATLAS : alternance, préparation opérationnelle à l'emploi (POE), et tous les services au national et au régional visant à développer l'emploi et les compétences.

Actions

UNML	OPCO ATLAS
Partager les informations et ressources sur les actions d'accompagnement et de conseil collectifs ou individuels des Missions Locales ou pour lesquels les Missions Locales peuvent faciliter l'accès : visites d'entreprises, agenda salons /Forum emploi-recrutement, CEP, CEJ, etc.	Partager les informations et les ressources sur la promotion des métiers, les opportunités d'emploi et les dispositifs emploi-formation :
Partage des fiches secteur de l'UNML.	Espace agenda des événements, tests d'orientation, fiches métiers, témoignages professionnels, vidéos, interventions dans les établissements, solutions formations et certifications, dispositifs de financement, etc. :
	- 4 Sites Orientation : - o https://www.concepteursdavenir.fr/ - o https://www.jassuremonfutur.fr/ - o https://www.jinvestislavenir.fr/ - o https://www.jecompte.fr/
	- Site Atlas Candidat à l'alternance : https://www.opco-atlas.fr/orientation
	- Agenda des salons/forum emploi-recrutement au national et au régional liés à la promotion des métiers, aux opportunités d'emploi et dispositifs emploi-formation pouvant concerner les jeunes : https://www.opco-atlas.fr/agenda.html

	- Journées Orientation Alternance d'Atlas : https://www.opco-atlas.fr/JOA.html - Plateforme d'annonces emploi Alternance Atlas : https://annoncesatlas.opco-atlas.fr/ - Plateforme des formations en Alternance : https://www.opco-atlas.fr/entreprise/indexAtlas.html - Certifications de Branches : https://www.opco-atlas.fr/particulier/cqp.html - la programmation des sessions POEC : https://www.opco-atlas.fr/particulier/preparation-operationnelle-a-emploi.html - Programme Numeric'Emploi : https://www.opco-atlas.fr/atlas/partenaires-institutionnels/numeric-emploi.html
Impulser la participation dans la mesure du possible aux événements pour l'orientation, l'emploi et/ou le recrutement organisés par l'OPCO ATLAS à destination des jeunes et des entreprises. Les conseillers des missions locales pourront diffuser, mettre en relation, appuyer au sourcing et accompagner de potentiels candidats en recherche de stage, parrainage, visites en entreprise, immersions professionnelles/PMSMP et d'emploi, etc. lors de ces événements.	Participer dans la mesure du possible aux événements pour l'orientation, l'emploi et/ou le recrutement sur les métiers des secteurs de l'OPCO ATLAS organisés par les Missions Locales à destination des jeunes et des entreprises. Les équipes de conseils de l'OPCO ATLAS (et/ou de professionnels d'entreprise) pourront informer les jeunes, conseiller et faire connaître les métiers, les formations, les certifications, les opportunités d'emploi en alternance, et mettre en relation des entreprises en recherche de candidats lors de ces événements.

Axe 2 – INGENIERIE DE PARCOURS

Finalités

- Déployer toute action permettant **l'acculturation mutuelle entre les équipes** des 2 partenaires sur les services respectifs proposés aux jeunes et aux entreprises.
- Encourager et déployer des **ingénieries de parcours** articulant le **conseil et l'accompagnement des jeunes** avec les **dispositifs emploi-formation** et tous les services au national et au régional visant à développer l'emploi et les compétences : alternance, préparation opérationnelle à l'emploi, visant des certifications de Branche, d'acquisition de compétences de base préparatoire à l'entrée en formation et en emploi.

Actions

UNML	OPCO ATLAS
- Proposer une présentation auprès des 2 réseaux sur la convention nationale et son contenu pour valoriser les initiatives existantes et impluser la mise en relation des représentants de chaque réseau : liste des délégués régionaux de l'OPCO ATLAS et des ARML. - Possibilité d'organiser des rencontres régionales et/ou territoriales entre les équipes de conseils des ARML et Missions Locales et de l'OPCO ATLAS pour présenter leurs missions, offres de services, outils et dispositifs et mettre à disposition des supports de présentation et liens vers les ressources utiles. - Possibilité de co-construire et co-animer des présentations en région valorisant l'accompagnement et le conseil des missions locales auprès des jeunes et les dispositifs et offres de services mobilisables par les entreprises de l'OPCO ATLAS, en complémentarité entre les 2 réseaux partenaires.	

Axe 3 – OBSERVATION ET ETUDES

Finalités

- **Partager tout élément d'observation** sur les études, travaux prospectifs et outils produits par les observatoires respectifs de l'UNML et des branches professionnelles du périmètre de l'OPCO ATLAS, sur le recours aux dispositifs et financements mobilisables auprès de l'OPCO ATLAS, ainsi que sur les ingénieries de parcours déployées et leurs effets pour les entreprises comme pour les jeunes.
- Le cas échéant, une concertation peut s'envisager afin d'organiser une coopération plus avancée sur des travaux d'études et d'analyses des tendances de l'emploi des jeunes dans les secteurs d'activité couverts par l'OPCO ATLAS.

Actions

UNML	OPCO ATLAS
- Informer l'OPCO ATLAS sur les études et outils développés par l'observatoire national des missions locales : https://www.unml.info/centre-de-ressources/rapports-sur-le-reseau-des-missions-locales/	- Informer l'UNML sur les études sectorielles, territoriales et nationales et outils développés par les observatoires des Branches : cartographie des métiers, référentiels métiers, etc. : https://www.opco-atlas.fr/prospectiveAtlas.html - Inviter l'UNML aux présentations d'études destinées aux partenaires : https://www.opco-atlas.fr/atlas/evenement/matinales-prospectiveAtlas-2024.html
Echanger pour préciser, partager puis améliorer en continu : un périmètre de données consolidées relatif aux jeunes et aux entreprises relevant du champ d'Atlas (tableau de bord/ reporting) ayant participé aux actions associées à la convention (code ROME) Présenter un bilan annuel de la mise en œuvre de la convention. Valorisation et communication sur les actions mises en œuvre et leurs impacts	

ARTICLE 4. DEPLOIEMENT

Au niveau national, l'UNML et l'OPCO ATLAS déploient les actions relevant des axes de la présente convention. Au niveau régional, les représentants régionaux des ARML et de l'OPCO ATLAS peuvent décliner une **feuille de route** permettant d'ajuster les actions au plus près des besoins des territoires, selon le modèle commun mis à disposition (cf. annexe 1).

ARTICLE 5. MODALITES DE PILOTAGE

Au niveau national, sont déployées :

- **Des relations de coopération** entre l'UNML et l'OPCO ATLAS, incluant à minima **une réunion annuelle de suivi**, avec les représentants de l'UNML d'une part, de l'OPCO ATLAS, d'autre part. Cette réunion permet de partager le suivi de la mise en œuvre de la convention nationale, des feuilles de route et de lancer le cas échéant le déploiement de nouvelles actions. Des points d'étape, des séances de travail et un partage d'informations utiles sont par ailleurs organisés sous toute forme qui apparaît pertinente aux parties, autant que de besoin.
- **Des relations multilatérales** dans le cadre de diverses actions ou manifestations (pour parties listées ci-avant parmi les 3 axes) pouvant associer l'UNML, les ARML, les Missions Locales, l'OPCO ATLAS, et d'autres partenaires le cas échéant.

Les parties désignent les personnes responsables du suivi opérationnel de cette convention afin d'en assurer la bonne exécution et faire des points d'étapes réguliers des actions engagées.

Pour l'UNML	Pour l'OPCO ATLAS
Tifaine Douchet	Monica OKHKIAN
Chargée de mission Partenariats du monde économique	Cheffe de projet Développement des Partenariats
tdouchet@unml.info	mokhkian@opco-atlas.fr

Au niveau régional :

Les ARML et les représentants de l'OPCO ATLAS conviennent de leurs modalités de coopération et en informent les représentants nationaux.

ARTICLE 6. SUIVI ET BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

Chaque Partie organise un suivi de la mise en œuvre de la convention nationale et des feuilles de route. Un bilan est partagé annuellement.

Un modèle de bilan et des indicateurs partagés sont définis conjointement par les parties. Ce bilan permet de proposer une synthèse de l'activité partenariale déployée et est associé à quelques indicateurs d'activité. Il comporte surtout et autant que possible au regard des données disponibles, des indicateurs d'effets des coopérations (par exemple, nombre d'actions de promotion des métiers, nombre de conseillers des ML/OPCO

ATLAS participants, nombre de jeunes et d'entreprises (NAF et Codes ROME OPCO ATLAS) ayant participé aux actions, etc.)

ARTICLE 7. DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention nationale est conclue pour une durée de 3 ans à compter de sa signature par les parties. Elle peut être modifiée par voie d'avenant.

ARTICLE 8. PUBLICITE ET COMMUNICATION

Les Parties s'engagent à communiquer autour de leurs coopérations autant que de besoin. Toute action commune mentionne les deux Parties et mobilise leur charte graphique respective.

Les parties s'engagent à rendre visible le présent partenariat sur leur site Internet et dans le cadre de leurs supports institutionnels.

Les parties s'engagent à se communiquer mutuellement et préalablement à leur diffusion, le contenu des actions de promotion et de communication auprès des médias pour lesquelles des actions pourront être élaborées, et ce pour validation.

ARTICLE 9. MODIFICATIONS DE LA CONVENTION

Les éventuelles modifications de la présente convention nationale et de son annexe prennent la forme d'un avenant qui doit être approuvé et signé par les Parties de la convention nationale.

ARTICLE 10. GRATUITÉ ET CONTREPARTIES FINANCIERES

Les Parties exécutent la présente convention à titre gratuit et sans versement d'une contrepartie financière l'une envers l'autre.

ARTICLE 11. RGPD

Le terme « donnée à caractère personnel » désigne l'ensemble des informations qui permettent d'identifier directement ou indirectement une personne physique conformément à la réglementation en matière de protection des données.

Les données à caractère personnel traitées pour la conclusion et l'exécution de la présente convention nationale sont exclusivement limitées aux nom, prénom, adresse email professionnelle et numéro de téléphone professionnel des personnes signataires de la présente convention et des collaborateurs des Parties intervenant à l'occasion de sa conclusion et/ou de son exécution.

Aucune autre donnée à caractère personnel n'est traitée par les Parties au titre de la présente convention nationale.

Les Parties s'engagent à respecter la réglementation nationale et européenne en vigueur, en particulier le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 dit RGPD et la loi n° 78-17 du 6

janvier 1978 dite Informatique et Libertés, telle que modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et l'ordonnance n°2018-1125 du 12 décembre 2018.

Les Parties s'engagent à prendre toutes les précautions utiles afin de mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour préserver la sécurité des données à caractère personnel précitées et notamment empêcher qu'elles soient déformées, endommagées ou communiquées à des personnes non autorisées.

ARTICLE 12. RESILIATION

La présente convention peut être résiliée par l'une ou l'autre des Parties au moyen d'une lettre recommandée avec avis de réception. Cette résiliation prendra effet 3 mois après réception de cette lettre par l'autre Partie.

ARTICLE 13. LOI APPLICABLE – LITIGES

La présente convention sera soumise pour sa formation, son exécution et son interprétation à la loi française.

En cas de difficultés survenant tant à l'occasion de l'exécution que de l'interprétation de l'une des clauses de la présente convention, les parties s'efforceront de trouver des solutions amiables pour régler leurs différends.

En cas de litige, et après tentative de recherche d'une solution amiable, compétence expresse est attribuée aux tribunaux de Paris, nonobstant pluralité des défendeurs ou appel en garantie.

ARTICLE 14. ANNEXES

Font partie intégrante de la convention les annexes suivantes :

Annexe 1 : Modèle de feuille de route régionale

Annexe 2 : Liste des représentants régionaux

SIGNATURE DES PARTIES

Pour l'OPCO ATLAS

Marie BUARD, Présidente



Date : 16/10/2025

Pour l'UNML

Isabelle PERDEREAU, membre du bureau de l'UNML et présidente de l'ARML Ile de France



Date : 16/10/2025

ANNEXE 1 – MODELE DE FEUILLE DE ROUTE REGIONALE

1. OBJET

La présente feuille de route a pour objet de définir les axes, objectifs et actions de partenariats en région entre l'ARML et les représentants de l'OPCO ATLAS en région XX.

Les dispositions de la feuille de route régionale déclinent les stipulations de la convention nationale entre l'UNML et l'OPCO ATLAS, et peuvent proposer des précisions et des actions complémentaires de coopération au niveau régional.

Axe 1 – PROMOTION DES METIERS, DES FORMATIONS ET DES OPPORTUNITES D'EMPLOI		
Objectifs	- Promouvoir les métiers, les formations, les parcours professionnels et les opportunités d'emploi dans les territoires auprès des jeunes et en lien avec les entreprises relevant du champ de l'OPCO ATLAS. - Développer des actions communes de découverte des métiers et des formations notamment en alternance, pour répondre aux besoins du jeune d'élaborer son projet d'orientation professionnelle et de l'entreprise d'améliorer l'attractivité de ses métiers et d'anticiper un futur recrutement. - Faciliter la mise en relation entre les jeunes et les entreprises pour répondre aux besoins en emplois et en compétences dans les territoires, en lien avec les dispositifs emploi-formation proposés par l'OPCO ATLAS : alternance, préparation opérationnelle à l'emploi (POE), et tous les services au national et au régional visant à développer l'emploi, les compétences.	
Les partenaires régionaux définissent les actions qu'ils souhaitent déployer. Parmi les actions relatives à l'axe 1, ils <u>peuvent</u> cibler à minima une action relative à la promotion des métiers et des opportunités d'emploi en alternance Ils <u>peuvent</u> cibler toutes autres actions relatives notamment à : - La promotion des périodes d'immersion en entreprise auprès des jeunes et des entreprises (plateforme immersion facilitée) - Toutes autres actions.		
Actions	ARML	OPCO ATLAS
Axe 2 – INGENIERIE DE PARCOURS		
Objectifs	- Déployer toute action permettant l'acculturation mutuelle entre les équipes des 2 réseaux sur les services respectifs proposés aux jeunes et aux entreprises. - Encourager et déployer des ingénieries de parcours articulant le conseil et l'accompagnement des jeunes avec les dispositifs de formation : en alternance, de préparation opérationnelle à l'emploi, visant des certifications de Branche, de sas d'acquisition de compétences de base préparatoire à l'entrée en formation et en emploi.	
Les partenaires régionaux définissent les actions partenariales qu'ils souhaitent déployer. Parmi les actions relatives à l'axe 2, ils <u>peuvent</u> cibler à minima une action relative à l'information et à la promotion des services et dispositifs déployés par les partenaires ARML et OPCO, auprès des jeunes et des entreprises. Ils <u>peuvent</u> cibler toutes autres actions relatives notamment à : L'ingénierie de parcours articulant les dispositifs d'accompagnement et les dispositifs et ressources		

mobilisables auprès des entreprises adhérentes à l'OPCO		
- Toutes autres actions.		
Actions	ARML	OPCO ATLAS

Axe 3 – OBSERVATION ET ETUDES		
Objectifs	Partager tout élément d'observation sur les études, travaux prospectifs et outils produits par les observatoires respectifs de l'UNML et des branches professionnelles du périmètre de l'OPCO ATLAS, ainsi que le recours aux dispositifs et financements mobilisables auprès de l'OPCO ATLAS, sur les ingénieries de parcours déployées et leurs effets pour les entreprises comme pour les jeunes, notamment.	
Les partenaires régionaux définissent les actions qu'ils souhaitent déployer. Parmi les actions relatives à l'axe 3, ils <u>peuvent</u> cibler à minima une action relative au partage d'étude au niveau régional au du bilan annuel de la mise en œuvre de la feuille de route		
Actions	ARML	OPCO ATLAS

SIGNATURE DES PARTIES

Signataire OPCO ATLAS	Signataire ARML en XX
XX	XX
Date :	Date :

ANNEXE 2 : LISTE ET COORDONNEES DES DELEGUES REGIONAUX OPCO ATLAS et ARML

Délégués régionaux OPCO ATLAS

Pays de la Loire	ABADIE Béatrice Déléguee régionale	06 60 59 73 28	babadie@opco-atlas.fr
Centre-Val de Loire			
Bretagne	Lucie GODEY Déléguee régionale	07 65 18 47 36	lgodey@opco-atlas.fr
Auvergne-Rhône-Alpes	CHATEAU Antoine Délégué régional	06 47 01 96 44	achateau@opco-atlas.fr
Hauts-de-France	INFANTES François Délégué régional	06 42 21 66 61	finfantes@opco-atlas.fr
Normandie	Julie SEUVRE Déléguee régionale	07 64 26 17 95	jseuvre@opco-atlas.fr
Occitanie	PENSO Jérôme Délégué régional	06 62 44 67 52	jpenso@opco-atlas.fr
Grand Est	CALMES-SANTI Marjorie Déléguee régionale	07 64 26 18 95	mcalmessanti@opco-atlas.fr
Bourgogne-Franche-Comté	PROST Cyprien Délégué régional	07 64 88 71 86	cprost@opco-atlas.fr
Provence-Alpes-Côte d'Azur	RASAMISON Magali Déléguee régionale	06 61 87 71 69	mrasmison@opco-atlas.fr
Corse			
Île-de-France	Neila HAMADACHE Déléguee régionale	06 59 03 43 83	nhamadache@opco-atlas.fr
	DECAENS Camille Adjointe	07 65 15 12 30	cdecaens@opco-atlas.fr
Nouvelle-Aquitaine	TONDELLIER David Délégué régional	06 75 63 87 14	dtondellier@opco-atlas.fr

Référents régionaux UNML :

ARML	Référent - Chargé de Relations Entreprise	mail	téléphone
AUVERGNE RHONE ALPES	Alexia VIOLET	alexia.viollet@missions-locales.org	06 34 92 08 15
BOURGOGNE FRANCE-COMTE	Anne-Laure HUET	annelaure.huet@milobfc.fr	06 24 47 80 85
ILE-DE-FRANCE	Marie ONDEE	m.ondée@arml-idf.org	06 98 17 94 65
NORMANDIE	Laëtitia SAMSON	laetitia.samson@missionslocalesnormandie.fr	06 28 11 15 09
CENTRE VAL DE LOIRE	Maud SIMON	m.simon@amicentre-valdeloire.fr	06 66 11 70 21
NOUVELLE - AQUITAINE	Pauline ATLAN	p.atlan@arml-nouvelleaquitaine.fr	06 18 84 38 16
OCCITANIE	Mélissa MAUVIERE	melissa.mauviere@armloccitanie.org	06 08 56 35 98
PACA	Laurence VEY	lvey@armlsud.com	06 60 30 50 63
PAYS DE LA LOIRE	Benoît DRAPEAU	projets@urml-pdl.org	06 24 67 10 39
BRETAGNE	Charlotte PERRIN	c.perrin@armlb.bzh	06 08 49 10 26
GRAND EST	Mounia LAHRECHE	mlahreche@armlgrandest.fr	07 85 16 17 27
CORSE	Olivier HUBER	olivier.huber@ml-corse.corsica	07 88 70 67 50
HAUT DE FRANCE	Antoine DUHAMEL	antoine.duhamel@arefie.org	09 72 61 35 26
OCEAN INDIEN	Laurent VANRANGUIEN	lvaranguien@arml.re	06 92 55 69 89
ANTILLES GUYANE	Lee-ing YANG- TING	l.yangting@arml-antilles-guyane.fr	06 96 83 74 44